



JOURNÉE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE 2018

Responsabilité et nouvelles technologies

mardi 4 septembre 2018

Professeurs Christine CHAPPUIS et Bénédicct WINIGER

Renseignements pratiques

Inscription avant le **24 août 2018**

- En ligne sur www.unige.ch/formcont/responsabilitecivile *ou*
- Au moyen du formulaire ci-joint à renvoyer au:
Secrétariat du département de droit civil
Faculté de droit, Université de Genève – 1211 Genève 4

Lieu

Université de Genève, Uni Mail

Finances d'inscription

- CHF 350.- (ce prix inclut les Actes de la Journée qui paraîtront ultérieurement)
- CHF 300.- (avocats spécialistes FSA en responsabilité civile et droit des assurances, sur présentation d'une pièce de légitimation); ce prix inclut les Actes de la Journée qui paraîtront ultérieurement
- CHF 150.- (avocats-stagiaires, sur présentation d'une pièce de légitimation)

La finance d'inscription inclut la documentation distribuée aux participants et les rafraîchissements. Un lien permettant de télécharger la documentation sera disponible après paiement de la finance d'inscription.

En cas d'annulation reçue le 8 août 2018 au plus tard, la finance d'inscription est remboursée sous déduction d'un montant de CHF 50.-.

Attestation

Une attestation de participation est délivrée sur demande.

Informations complémentaires

Francine PINGET
Secrétariat du département de droit civil
Faculté de droit
Université de Genève – 1211 Genève 4
Tél: +41 (0)22 379 86 33 | Francine.Pinget@unige.ch



UNIVERSITE DE GENEVE
Secrétariat du département de droit civil
Faculté de droit
40, Bd du Pont-d'Arve
1211 Genève 4

PROGRAMME | Journée de la responsabilité civile 2018

8h30 Accueil

9h00 **Introduction générale**

Christine CHAPPUIS, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Genève
Bénédict WINIGER, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève

9h15 **Artificial Intelligence : The basics behind the technology**

Marcel SALATHE, professeur à l'EPFL

10h15 *Pause*

10h45 **La responsabilité découlant de l'utilisation de véhicules autonomes**

Vincent BRULHART, professeur aux Universités de Genève et Lausanne, docteur en droit, avocat

11h45 **Hot Topics en matière de responsabilité civile**

Christine CHAPPUIS, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Genève
Bénédict WINIGER, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève

12h15 **Pause déjeuner**

Le déjeuner peut être pris à la cafétéria d'Uni Mail ou dans l'un des restaurants des environs

13h45 **Les nouvelles technologies et la responsabilité des avocats**

Jérôme GURTNER, docteur en droit

14h30 **La responsabilité des hébergeurs (fake news)**

Michel REYMOND, docteur en droit, avocat-stagiaire

15h15 **La responsabilité pour techniques médicales de pointe**

Valérie JUNOD, professeure aux Universités de Genève et de Lausanne, docteure en droit, avocate

16h00 **Clôture du colloque**

www.unige.ch/formcont/responsabilitecivile

Journée de la responsabilité civile 2018 | Responsabilité et nouvelles technologies

Bulletin d'inscription à renvoyer jusqu'au **24 août 2018**

À remplir en lettres majuscules

Madame Monsieur

Nom:

Entreprise (en toutes lettres):

Titre, fonction:

ADRESSE DE CONTACT

Adresse postale:

NP/Ville/pays:

Téléphone:

Privée

Professionnelle

Prénom:

Je m'inscris à la Journée de la responsabilité civile du **mardi 4 septembre 2018** sur **Responsabilité et nouvelles technologies** et m'engage à verser la somme correspondante au moyen du bulletin de versement qui me sera adressé dès réception de mon inscription:

- CHF 350.- (ce prix inclut les Actes de la Journée, qui paraîtront ultérieurement)
- CHF 300.- (avocats spécialistes FSA en responsabilité civile et droit des assurances, sur présentation d'une pièce de légitimation); ce prix inclut les Actes de la Journée qui paraîtront ultérieurement
- CHF 150.- (avocats-stagiaires, sur présentation d'une pièce de légitimation)

La finance d'inscription inclut la documentation distribuée aux participants et les rafraîchissements. Un lien permettant de télécharger la documentation sera disponible après paiement de la finance d'inscription.

En cas d'annulation reçue le 8 août 2018 au plus tard, la finance d'inscription est remboursée sous déduction d'un montant de CHF 50.-.

Date:

Signature: